

PROCES-VERBAL Du CONSEIL MUNICIPAL du 13 novembre 2008

ETAIENT PRESENTS :

MM. BERNIER, MAINGRET, Mme JARRY, M. BOURREAU, Mme LE FEVRE, MM FAGNON, BONIN, Mmes CONTE (arrivée à 20h35), PILLOT, TALLIER, MM. BERNARD, COTHOUIS, Mmes FERCHAUD, MENARD, ARBOIREAU, M. BEALU, Mme RUAULT, MM. CHARRIER Y., GOULEAU, BROCHARD, CHARRIER M., Mme DUBRAY, MM. MOREAU, PALLUAUD, GIRET, MERCERON, Mme DUFAURET, MM. DUFES, PANNETIER, Mme HENNON, M. BUREAU.

ABSENTS – EXCUSES : M. COTILLEAU.

POUVOIRS : M. ROBIN donne pouvoir à M. FAGNON.

Mme CONTE donne pouvoir à M. BOURREAU (jusqu'à 20h35).

Secrétaire de Séance: Mme Emmanuelle MENARD assistée des services de la Ville sous couvert du Directeur Général des Services.

Assistaient également : MM. LEGRAND, GROLLEAU, Mme CHESSERON

☺

Constatant que le quorum de l'assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

☺

Après avoir répondu à la question posée par Michel GOULEAU sur la taxe locale sur la publicité extérieure, le procès-verbal du 16 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité.

☺

Selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délibération du 3 avril 2008 (cf. document joint en annexe).

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain.

☺

Monsieur le Maire propose deux additifs l'ordre du jour :

- Commune associée de Beaulieu sous Bressuire – Remplacement d'Anita Jolly
- Subvention exceptionnelle à l'association des Parents d'Elèves de l'Ecole privée de Terves

Le conseil municipal donne son accord.

☺

FINANCES et ECONOMIE

– *BUDGETS ET DIVERS* –

Décision Modificative n°6

VOTE : Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire explique que sur la commune associée de Terves, il a été proposé de regrouper les enfants des écoles publiques et privées du même âge pour le déjeuner. Cette modification des pratiques a entraîné la mise en place de deux temps de repas pour chaque école et par conséquent d'un temps de surveillance beaucoup plus important.

Monsieur le Maire délégué de Terves a alors proposé de garder les enfants de l'école privée dans la cour de l'école publique, ce qui a provoqué des réactions de l'inspection primaire et des enseignants.

Jean Pierre DUFES indique qu'il a rencontré les directrices des écoles privées et publiques et que pour des raisons de sécurité et d'assurance, il était préférable que les enfants de l'école privée retournent dans leur établissement pendant le temps de surveillance du midi.

Monsieur le Maire explique avoir reçu la directrice de l'école privée et avoir évoqué le problème financier engendré par ce temps supplémentaire de garde. Il a alors proposé de le prendre en charge jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La difficulté est de savoir si le temps du midi est du temps scolaire ou périscolaire. Si ce temps est considéré comme du temps scolaire, il n'est pas possible d'accueillir des enfants de l'école privée dans l'enceinte de l'école publique même si le bâtiment est communal.

Jean Pierre DUFES a interrogé le service juridique de l'Education Nationale afin de préciser ce point.

L'une des solutions possibles serait de garder les enfants des deux écoles dans un autre bâtiment public de la commune.

Monsieur le Maire rappelle cependant que la compétence scolaire est une compétence communale et ne relève pas de la compétence des maires délégués. Il faut donc veiller à harmoniser les pratiques. Par ailleurs, il existe un principe selon lequel on ne peut pas accorder davantage à un enfant de l'enseignement privé qu'à un enfant de l'enseignement public.

Les maires délégués sont interrogés pour expliquer les pratiques relatives à leurs communes.

Erik BERNARD regrette que l'on crée un précédent et souhaiterait qu'une politique globale soit mise en place.

Monsieur le Maire précise que ces points seront évoqués lors du vote du budget.

Il propose de verser la subvention pour la période allant de la rentrée de la Toussaint au 2 juillet 2009, soit 1 575 €.

Après en avoir délibéré, le vote donne le résultat suivant

Votants : 32

Abstention : 5 (Messieurs BOURREAU, FAGNON et BERNARD, Mesdames FERCHAUD et PILLOT)

Contre : 2 (M. BEALU et Mme RUAULT)

Pour : 25

Information : Cuisine centrale de Terves

Marie Andrée RUAULT souhaite savoir si la cuisine centrale de Terves fournit les repas de tous les enfants de Bressuire et aimerait des précisions sur le dossier de mise en conformité demandé par la direction des services vétérinaires.

Emmanuelle MENARD précise que le dossier DSV est en cours de finalisation.

La cuisine centrale fournit 1200 repas par jour. L'ensemble des enfants des écoles maternelles et élémentaires de Bressuire déjeunant dans les cantines municipales en bénéficie excepté à

Noirterre. Une quarantaine d'adultes déjeune également.

Pour les personnes âgées en revanche, c'est la maison de retraite de Faye l'Abbesse qui assure la conception des repas et la distribution se fait ensuite par le biais du CCAS excepté à Terves. Le service rendu par la maison de retraite de Faye l'Abbesse s'adapte parfaitement aux exigences alimentaires (régimes...) des personnes âgées.

Il s'agira de revoir l'organisation générale à l'avenir même si les sections des CCAS restent autonomes et donc libres de choisir leur mode de conception et de distribution.

Michel CHARRIER espère que la nouvelle cuisine centrale améliorera la qualité des produits et facilitera l'approvisionnement local.

La mise en place de la commande publique devrait permettre aux producteurs locaux de soumissionner.

Monsieur le Maire précise que le coût du repas est d'aujourd'hui 2,10 € et que le déficit de fonctionnement en 2006 de la cantine était de 420 000 €. La commune ne fait payer à l'utilisateur que le prix du repas hors personnel.

Christophe BEALU précise qu'il s'agit du coût social assumé par la collectivité et non d'un déficit.

Josette DUFAURET évoque la possibilité de faire payer le prix du repas en fonction du coefficient familial. Emmanuelle Ménard précise que la commission scolaire y réfléchit actuellement.

Monsieur le Maire ajoute que la collectivité accepte ce coût social et relève l'importance pour les enfants de prendre au moins un vrai repas par jour.

Pascale FERCHAUD conclut en expliquant que le rôle de la cantine doit être double : nourrir et éduquer. Elle invite ses collègues à déjeuner de temps en temps à la cantine pour apprécier la qualité des repas.

VOTE : Adopté à l'unanimité

TRAVAUX et EQUIPEMENTS

Commune associée de Terves – Aménagement du Boulevard Notre Dame et du Boulevard du Calvaire – Autorisation de signature de l'avenant n°1 aux marchés de travaux lot n°2 – voirie

Les marchés relatifs aux travaux d'aménagement des Boulevards Notre – Dame et du Calvaire à Terves ont été signés après une procédure d'appel d'offres, pour un montant total de 570 514.22 € TTC (séance du Conseil Municipal du 22 mai 2008).

Or, consécutivement aux travaux réalisés, un ouvrage de soutènement au droit d'un riverain s'avère nécessaire (*cette information n'apparaissait pas dans le relevé topographique préalable*). Ce constat nécessite donc des travaux supplémentaires au marché concernant le lot n°2 : Voirie, dont l'obligation s'impose au maître d'ouvrage.

Messieurs GIRET et BUREAU expliquent que sans ces travaux, la voirie pourrait s'affaisser à court ou moyen terme. La solution retenue pour pallier à ce problème est de réaliser des pieux tenus par une longrine en béton armé sur une trentaine de mètres. Ces pieux se trouveraient ainsi sous le passage des roues.

Cette prestation en plus-value s'élève à la somme de 21 929.19 € HT soit 26 227.31 € TTC - soit 6.6 % - , ce qui porte le nouveau montant du marché à 331 766.79 € HT soit 396 793.08 € TTC et nécessite l'établissement d'un avenant n°1.

Marie Andrée RUAULT souhaite savoir si les prescriptions liées à l'accessibilité pour tous types de handicaps ont bien été prises en compte.

Christian GIRET précise que l'on anticipe déjà les exigences réglementaires liées aux échéances de 2015.

Pierre BUREAU ajoute que ces nouvelles prescriptions techniques ne sont pas sans incidence financière.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide en vertu des articles 19 et 118 du Code des Marchés Publics et après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 28 octobre dernier :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n° 2 : voirie relatif aux travaux d'aménagement des Boulevards Notre-Dame et du Calvaire, avec l'entreprise PELLETIER ayant son siège social à CERIZAY (79143) – 51 Rue de la Vendée – BP 70334 – Cirières, pour un montant en plus-value de 21 929.19 € HT soit 26 227.31 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 331 766.79 € HT soit 396 793.08 € TTC.
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget.

Commune associée de Noirterre – Programme d'effacement de réseau du centre bourg – 1ère tranche

Jean François MOREAU présente le dossier. Il précise que le projet sera découpé en 4 tranches de travaux. Il est rappelé à l'Assemblée Municipale que dans le cadre de l'embellissement, de l'aménagement du centre-bourg de Noirterre, de la mise en sécurité des usagers et de la mise en séparatif de l'assainissement, la commune a sollicité l'ensemble des opérateurs par l'intermédiaire du CTER pour l'effacement du réseau « Abords de l'église – tranche 1 ». Le CTER a étudié le dossier, celui-ci étant éligible au titre du programme « Syndicat Environnement ».

Les résultats des estimatifs ont précisé la nature des travaux à réaliser et le périmètre d'effacement. Le montant prévisionnel des travaux est de :

	Coût Total en euros TTC	Financement à la charge du SIEDS	Financement à la charge du Conseil Général	Financement à la charge de France Telecom	Financement à la charge de la commune
Réseaux électriques (hors tranchées)	128 000	128 000	0	0	0
Réseaux téléphoniques	39 188	0	6 300	7 687	25 201
Réseaux éclairage public	37 000	0	0	0	37 000
Tranchées et Génie Civil (élec)	30 000	0	0	0	30 000
Total	234 188 € HT	128 000 € HT	6 300 € HT	7 687 € HT	92 201 € HT

A réception de la délibération du Conseil Municipal, le CIPRETE étudiera l'ensemble des demandes et décidera, en fonction des critères définis, des communes retenues pour bénéficier des aides.

Jean François MOREAU précise qu'un groupe de travail réfléchit à l'aménagement global du centre bourg de Noirterre. Un bureau d'études devrait y travailler au 1er semestre 2009 et des

travaux devraient s'engager au cours du deuxième semestre 2009.

Monsieur le Maire indique que sur Noitierre, la principale difficulté réside dans le fait que la commune ne maîtrise pas certaines parcelles stratégiques du foncier (entrée de bourg).

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la réalisation de cet aménagement, le programme des travaux, les montants prévisionnels et ses modalités de financement
- **DE SOLLICITER** auprès du CTER, les aides financières pour les montants estimés ci-dessus et pour la réalisation des études et travaux au titre du programme « Syndicat environnement » 2009, la présente délibération valant engagement de la commune
- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès du SIEDS, pour le renouvellement des mâts d'éclairage public
- **D'INSCRIRE** les sommes correspondantes au budget 2009
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour établir et signer tout acte se rapportant à ce dossier

Commune associée de Saint-Sauveur – Programme d'effacement des réseaux - « RN 149 – Route de Nantes » - 2ème tranche – côté Bressuire

Dans le cadre de l'embellissement, de l'aménagement du centre-bourg de Saint-Sauveur, de la mise en sécurité des usagers et de la mise en séparatif de l'assainissement, la commune a sollicité l'ensemble des opérateurs par l'intermédiaire du CTER pour l'effacement du réseau « Route de Nantes - 2ème tranche ». Le CTER a étudié le dossier, celui-ci étant éligible au titre du programme « FACE C ».

Christian GIRET présente les résultats des estimatifs. Il précise la nature des travaux à réaliser et le périmètre d'effacement. Le montant prévisionnel des travaux est de :

	Coût total en euros HT	Financement à la charge du SIEDS	Financement à la charge du Conseil Général	Financement à la charge de France Télécom	Financement à la charge de la commune
Réseaux électriques	110 000	110 000	0	0	0
Réseaux téléphoniques	24 691	0	6 267	3 802	14 622
Réseaux éclairage public	20 000	0	0	0	20 000
Total	154 691	110 000	6 267	3 802	34 622

A réception de la délibération du Conseil Municipal, le CIPRETE étudiera l'ensemble des demandes et décidera, en fonction des critères définis, la commune retenue pour bénéficier des aides.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la réalisation de cet aménagement, le programme des travaux, les montants prévisionnels et ses modalités de financement

- **DE SOLLICITER** auprès du CTER, les aides financières pour les montants estimés ci-dessus et pour la réalisation des études et travaux au titre du programme « FACE C » 2009, la présente délibération valant engagement de la commune
- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès du SIEDS, pour le renouvellement des mâts d'éclairage public
- **D'INSCRIRE** les sommes correspondantes au budget 2009
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour établir et signer tout acte se rapportant à ce dossier

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Commune associée de Noirliou – Bien en déshérence – Lancement de la procédure

Une maison sise 5, rue de l'Auberge à Noirliou est abandonnée depuis plusieurs années.

L'immeuble fait partie d'une succession en déshérence, il n'est donc pas concerné par la législation des biens sans maître.

Selon le code civil, l'Etat devient propriétaire du bien au terme d'une prescription de 10 ans.

La commune peut cependant demander au Tribunal de Grande Instance que le service du domaine soit nommé curateur avant la prescription.

La rétrocession du bien à un tiers (y compris à la collectivité) pourra ensuite être envisagée. Monsieur le Maire doit être autorisé à déposer une requête auprès du TGI.

Maguy DUBRAY précise que le lancement de cette procédure devrait permettre de faire évoluer plus rapidement cette situation qui dure depuis 1999.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Commune associée de Saint-Sauveur – Modificatif des lotissements Champ Thibaud I et II

Christian GIRET explique que des modifications du règlement et du plan de composition sont nécessaires afin d'améliorer la constructibilité de certaines parcelles et de rendre moins contraignantes les prescriptions architecturales. Il s'agit notamment de modifier quatre parcelles et d'assouplir les contraintes relatives aux enduits.

Les modifications demandées par le Conseil Municipal devront recueillir l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Monsieur le Maire précise qu'il s'agira ensuite, pour le service urbanisme, de bien communiquer et de se mettre d'accord avec le CAUE et l'architecte des bâtiments de France.

Maguy DUBRAY demande si l'on peut modifier des règlements de lotissement dans le périmètre des 500 mètres d'un édifice classé.

Christian GIRET précise qu'avec l'accord de l'ABF, il est tout à fait possible de le faire.

Monsieur le Maire précise que cela permet de rediscuter avec l'architecte des bâtiments de France et ainsi d'éviter de décourager les accédants à la propriété.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Commune associée de Saint-Sauveur – Lotissement des Jardins du Prieuré – Lancement d'une enquête publique

Les propriétaires privés de parcelles du lotissement des Jardins du Prieuré souhaitent conserver les règles particulières applicables depuis 1998, ceci afin d'éviter la création d'une voie permettant la desserte de terrains supplémentaires.

La commune associée souhaite au contraire que ce lotissement ne soit plus enclavé mais que sa voie interne puisse s'inscrire dans un schéma qui permette une desserte plus large de ce secteur.

Christian GIRET explique qu'il convient de lancer une enquête publique afin de définir les règles à appliquer pour ce lotissement avec l'ensemble des propriétaires.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un lotissement communal avec un règlement particulier. En général, quand un lotissement est terminé, la copropriété demande la plupart du temps le transfert de la voirie à la commune.

Dans le cas présent, le règlement a été édicté par la commune mais validé par les propriétaires. De notre seul fait, il sera difficile de le modifier. Le lotissement est une opération privée de la commune. Normalement, il faut l'accord des 2/3 des propriétaires pour en modifier le règlement.

Ce n'est pas parce que la commune réalise un lotissement que la voirie de celui ci est du domaine public.

Il précise qu'il faudrait veiller à l'avenir, à ce que les transferts de voirie s'opèrent dès la fin du lotissement.

Pour ce dossier, deux problèmes se posent :

- *un problème juridique général sur la destination des voiries des lotissements communaux. A partir de quand, entrent-ils dans la voirie publique ?*
- *Un problème particulier relatif à la modification du règlement. Sur ce deuxième point, une décision ne sera prise qu'au vu des conclusions de l'enquête.*

Pierre BUREAU souhaite connaître le délai de raccordement de la voirie communale avec le lotissement La Passiflore.

Monsieur le Maire précise que le lotissement doit se suffire à lui même. Quand on accorde un permis de lotir, il faut l'avoir prévu.

Christian GIRET ajoute que dans le cas du lotissement de Terves, il a été convenu que le lotisseur privé prévoit un raccordement vers le nouveau lotissement. La voirie, inscrite dans la zone U, reste en revanche à la charge de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que lorsque l'on classe au PLU, une zone en U, la collectivité doit gérer ensuite tous les raccordements aux réseaux. Il faut donc être très vigilant au moment du classement des terrains car ce n'est pas sans incidence financière.

VOTE : Adopté à l'unanimité

COMMUNICATION

Edition d'un ouvrage sur la commune de Bressuire

Il est proposé de réaliser un ouvrage sur Bressuire et ses communes associées.

Ce livre, de 140 pages avec textes et 220 photos environ, a pour objectif de donner une vue globale de la commune : ses paysages, son patrimoine bâti, ses hommes et ses activités. Cet ouvrage, édité en 2 000 exemplaires, est destiné au grand public. Il pourra être vendu ou offert.

Son coût, comprenant la conception et l'édition, s'élève à 35 200 € TTC. Il serait réalisé par Jolly Execom.

Monsieur le Maire explique avoir rencontré un cabinet parisien qui lui a proposé de réaliser un ouvrage sur Bressuire et ses communes associées. Le cabinet avait formulé un prix et proposait de le financer par la publicité.

Monsieur le Maire n'a pas souhaité adhérer à cette formule mais a en revanche évoqué le sujet avec M. Jolly en lui demandant s'il était en mesure de réaliser un tel ouvrage moyennant un travail collaboratif associant le musée, les archives, le photo club, l'association Histoire et Patrimoine en Bocage, le service communication et des élus.

Monsieur Jolly a accepté de conduire ce groupe de travail afin d'aboutir à un livre très accessible comprenant de nombreuses photos et retraçant l'histoire, la géographie, les hommes et les activités du territoire Bressuirais.

Chaque membre du groupe de travail donne son avis dans le choix des photos et des textes. A ce jour, 2 000 clichés ont été réalisés.

La commune ayant besoin de 600 livres environ sur les 2 000 livres prévus, avait dans un premier temps envisagé d'acheter ces 600 livres à M. Jolly et de lui laisser commercialiser les 1 400 autres. Finalement, il a semblé préférable que la commune soit maître d'ouvrage de l'opération. Cela implique que les photos et les livres lui appartiennent. La commune pourra ensuite les donner en fonction de ses besoins. Elle pourra également les déposer dans les librairies pour qu'ils soient vendus ou les vendre elle-même.

Monsieur Jolly a donc pour mission la conception et l'édition de l'ouvrage. La commercialisation sera assurée par la commune.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Jolly a déjà pris le risque de publier des ouvrages sur Coeur du Bocage ou sur le Moncoutantais et qu'il a une compétence reconnue pour cela.

Christophe BEALU approuve le projet mais regrette que le conseil soit mis devant le fait accompli et n'en ait pas eu connaissance au préalable.

Monsieur le Maire le reconnaît mais précise que cette action aurait pu relever d'une simple décision du maire et que par souci de transparence, il a préféré en informer le conseil municipal. Il précise que le livre devrait sortir en mars- avril 2009.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** la réalisation de cet ouvrage
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M. le Maire pour établir et signer tout acte se rapportant à ce dossier
- **D'INSCRIRE** ces dépenses sur les crédits ouverts au budget

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Suppression du poste d'Adjoint Spécial

Vu la délibération du 14 mars 2008 relative à la détermination d'un poste d'Adjoint spécial ;

Monsieur le Maire explique que la Sous Préfecture a refusé l'ouverture d'une indemnité liée au poste d'adjoint spécial. Il rappelle que ce poste, qui existait depuis 44 ans, était attaché aux affaires de St Porchaire.

Monsieur le Maire propose d'interpeller les parlementaires sur ce sujet car il semble injuste que l'on puisse ouvrir un poste d'adjoint spécial sans lui octroyer d'indemnité.

Conformément à la demande de la Sous Préfecture et considérant que le poste d'Adjoint spécial n'a pas été pourvu à ce jour ;

Il est proposé de supprimer le poste d'Adjoint spécial créé lors de l'installation du conseil municipal le 14 mars 2008 et par conséquent d'annuler la délibération N° 8043 relative à cet objet.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Commune associée de Beaulieu-Sous-Bressuire – Remplacement d'Anita JOLLY

Suite à la démission de Mme Anita Jolly, la commission consultative de Beaulieu-Sous-Bressuire a procédé à son remplacement au sein des commissions communales et des organismes extérieurs.

Monsieur le Maire précise que dans les sections électorales où une seule personne est à élire, cette dernière doit se présenter avec un suppléant. En revanche, lors de la démission de ce suppléant, il n'est pas procédé à son remplacement par une nouvelle élection.

Yannick CHARRIER soumet les propositions suivantes :

- ◆ Commission consultative : Mme Martine SOUCHET
- ◆ Commission communication : Mme Jacqueline LEBRETON
- ◆ Commission Affaires Scolaires : M. Marc PAINAUD
- ◆ Suppléant du Syndicat du Val de Loire : M. Raymond FAUCHEREAU
- ◆ Suppléant du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Bressuirais : M. Jean-Luc GRAVELEAU

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **d'ACCEPTER** les propositions ci-dessus.

DIVERS

Tarif entrée patinoire – validation des tarifs

Les tarifs proposés pour 2008/2009 sont les suivants :

- ◆ Adultes (+18 ans) 4,00 €
- ◆ Enfants (- 18 ans) 2,00 €

La location des patins est comprise dans le tarif.

Il est précisé que la patinoire sera ouverte une semaine avant et une semaine après les vacances de Noël afin de permettre aux scolaires d'utiliser cet équipement.

Marie Andrée RUAULT propose qu'il puisse y avoir un tarif pour les demandeurs d'emploi. Sa proposition est adoptée. Les demandeurs d'emploi bénéficieront des tarifs enfants, soit 2 €.

Pascale FERCHAUD demande s'il est prévu un système de navette entre le centre-ville et Bocapôle. Monsieur le Maire propose que la Communauté de communes y réfléchisse.

VOTE : Adopté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs – Création de poste – un poste d'éducateur des APS à temps incomplet – 17h30 par semaine

Suite au départ à la retraite du responsable du Service des Sports, M. le Maire propose la création d'un poste d'éducateur des Activités Physiques et Sportives à temps incomplet 17 h 30/semaine, chargé de mission pour le développement d'animations sportives.

Jean Pierre FAGNON précise que cette personne assurera le lien avec les clubs et qu'il sera sous la responsabilité de Christophe AUCHER, responsable des sports.

Il est demandé au Conseil Municipal l'ouverture du poste correspondant.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Modification du tableau des effectifs – Création de poste – Un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps complet

Suite au départ à la retraite de la secrétaire de mairie de la commune associée de Breuil-Chaussée, l'agent restant en poste, actuellement sur un poste à temps incomplet de 33 heures, effectue régulièrement un temps complet.

Afin de régulariser cette situation, il est demandé au Conseil municipal l'ouverture d'un poste à temps complet.

Le poste actuel ouvert sur 33 heures par semaine sera supprimé après avis du CTP de décembre 2008.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Modification du tableau des effectifs – Création de poste – Un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps incomplet – 27h30 par semaine

Un agent sous contrat Centre de gestion depuis février 2006 a été affecté sur la commune associée de St Sauveur depuis la rentrée de septembre 2008, pour un temps de travail annualisé de 1390 heures.

Cet agent a 51 ans et ne pourra pas bénéficier d'une retraite CNRACL, c'est pourquoi il est demandé au Conseil municipal l'ouverture d'un poste à temps incomplet 27 h 30/semaine.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Modification du tableau des effectifs – Création de poste – Un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps complet

Dans le cadre de la réorganisation du service cadre de vie espaces publics, différents mouvements de personnel ont été effectués suite au départ du Chef de service.

L'adjoint du Chef de service ayant été promu à la fonction de chef de service, son poste a été pourvu par glissement interne pour le n° 3 du service.

Un poste reste vacant.

Un changement d'organisation interne des équipes est en cours.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 16/10/2008 a décidé l'ouverture d'un poste d'Adjoint technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet, permettant le recrutement par mutation d'un nouvel agent.

- *A ce jour, la mutation n'aura pas lieu. Il est donc demandé au Conseil Municipal l'ouverture d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe (grade de recrutement sans concours). Le poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe sera fermé après avis du CTP de décembre 2008.*

VOTE : Adopté à l'unanimité

Information

Anita Briffe prendra la responsabilité du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) après recrutement par voie interne. Une réunion à ce sujet sera organisée prochainement avec Mme la Sous Préfète.

QUESTIONS DIVERSES

⊗ Motion des élus de Terves

Pierre BUREAU fait lecture d'une motion, au nom des quatre élus de Terves.

Cette motion fait suite à une lettre envoyée par le Maire aux trois responsables des nouveaux Centres Techniques Territoriaux (CTT).

Selon Monsieur BUREAU, cette motion a pour but de protester contre certaines affirmations exprimées dans cette lettre telles que la structure de la commune, la référence au Préfet, la personnalisation de l'organisation municipale, etc...

Monsieur le Maire aurait préféré que cette motion puisse être communiquée au préalable de façon à pouvoir y répondre. Il assume le courrier transmis dans le cadre de la mise en œuvre des CTT même s'il avoue l'avoir signé un peu vite et sans le lire dans le détail.

Il précise avoir apporté, au cours de ces dernières années, la preuve que les réunions sont

ouvertes et que la discussion est possible.

Messieurs FAGNON et BOURREAU s'insurgent contre l'attitude de M. BUREAU : « Depuis 15 ans les séances du Conseil Municipal avaient trouvé la sérénité, tu reviens c'est la m.... ».

Monsieur le Maire ne renie pas la direction qu'il donne à la politique de la commune mais apparente son rôle à celui d'un capitaine de bateau. Il donne des directions et assume le rôle confié aux adjoints et conseillers municipaux qui ont accepté des missions transversales. Il précise, en revanche, que les commissions peuvent discuter mais sans prendre de décisions. Leur rôle est de faire des propositions et d'élaborer les moyens pour atteindre les objectifs fixés.

Sur les remarques faites à Michel PANNETIER concernant l'invitation pour la commission municipale sur l'étang de Terves réalisée avec un en-tête Commune de Terves, ainsi que celle faite à Mme HENNON sur la demande de subvention adressée en direct à la Région Poitou-Charentes, il invite à la responsabilisation des élus et des services pour que de telles erreurs administratives ne se reproduisent plus.

Il regrette par ailleurs de ne pas avoir été informé de l'historique de l'Etang de Terves et notamment du contrat de location conservé en mairie annexe.

Jean Pierre DUFES précise que ce dossier avait été suivi par ses prédécesseurs. Il faisait toutefois parti de la commission consultative de l'époque.

Monsieur le Maire revient sur la subvention accordée pour l'école privée votée en début de séance et rappelle les articles du CGCT sur les missions du maire délégué, montrant qu'aujourd'hui on confie aux maires délégués de Bressuire, beaucoup plus de pouvoirs que ceux octroyés par la loi.

Il souhaiterait que le maire délégué soit un relais et non un écran.

Monsieur le Maire s'étonne également des contradictions de Monsieur BUREAU suivant qu'il soit élu de Terves ou de Bressuire centre, ce qu'il était en 1994-1995.

Concernant les Centres techniques territorialisés (CTT), il précise que tous les maires délégués étaient tenus informés du dossier puisque la question a été traitée lors de nombreux bureaux municipaux et qu'ils participaient aux travaux de la commission spécifique relative à cet objet. Il leur appartient d'informer leurs colistiers et les commissions consultatives.

Jean Pierre DUFES précise que les réunions d'informations sur les CTT ont eu lieu après le conseil municipal du 25 septembre 2008 et que le projet n'a pas été présenté avant le conseil municipal aux maires délégués au cours d'une réunion spécifique. Il attend encore quelques précisions sur l'organigramme notamment.

Christian GIRET interpelle Monsieur DUFES pour lui préciser qu'il est parti une heure avant la fin de la réunion de présentation et que c'est peut-être pour cela qu'il n'a pas eu toutes les informations attendues.

Dans un souci de démocratie, le Maire confirme qu'il a fait le choix de laisser libre la constitution des commissions consultatives sur chaque commune associée alors qu'il aurait pu intervenir. Il rappelle que le rôle des commissions n'est pas de critiquer mais de proposer.

A ce titre, Monsieur le Maire reprend quelques conclusions des comptes rendus récents de commissions de Terves :

« Les élus sont étonnés de la décision du bureau qui refuse la sécurité des enfants qui prennent le bus » (à propos de l'éclairage des abris bus).

La signalétique d'entrée de bourg fait également débat (signalétique spécifique sur Terves).

Monsieur le Maire précise que pour tout dossier, il faut veiller à l'égalité d'accès pour tous sur le territoire et à une même qualité de service. Chaque dossier doit être envisagé à l'échelle du territoire de la commune de Bressuire. Il n'est pas possible de faire du cas par cas.

Monsieur le Maire rappelle que durant ces dix dernières années tous les élus du grand Bressuire ont su mettre leurs différents de côté pour travailler ensemble pour le mieux être des citoyens.

A propos des CTT, Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui 85 % du personnel est satisfait du

système mis en place et ajoute que le personnel municipal est de la responsabilité exclusive du maire.

Michel GOULEAU regrette que la mise en place des CTT ait entraîné une diminution des effectifs et attend l'évaluation du système mis en place.

Michel CHARRIER explique qu'une réunion a lieu tous les 15 jours entre les maires délégués et les chefs d'équipe des CTT.

Enfin, pour Christian GIRET, les chefs d'équipe des CTT doivent s'organiser et rester opérationnels au maximum.

Guy MAINGRET souhaite tempérer ces différents propos et se demande quelle image les citoyens qui ont voté pour les élus du Conseil municipal aurait des débats de la séance.

« Tout ce qui est excessif est dérisoire ». Selon lui, ce débat est dérisoire par rapport aux problèmes que les gens vivent tous les jours. « On est en train de faire des mini –états, de conserver des mini zones alors que le monde évolue ». Il faut le prendre en compte. Il souhaiterait que les débats soient d'une autre hauteur et que l'on essaie de résoudre et d'appréhender les vrais problèmes de la population.

Monsieur le Maire approuve les propos de Guy MAINGRET mais précise qu'il faut à certains moments remettre les choses à plat. Il ajoute que la discussion a été vive mais franche. Il se réjouit du travail accompli au cours des huit dernières années et ajoute que ce travail est reconnu par la population et les partenaires. Les rivalités ont été mises en sommeil pour mettre en oeuvre des priorités. Le développement actuel de la commune est lié à cette intercommunalité permettant de réaliser des choses qu'aucune des communes et communes associées n'aurait pas pu réaliser seule.

Pierre BUREAU conclut en expliquant que cette motion reflétait le mal-être vécu par certains élus et que cela a permis de crever l'abcès et devrait permettre de repartir sur de bonnes bases. Monsieur le Maire termine en espérant que l'entente Tervaise entre majorité et opposition soit étendue à l'ensemble de la commune de Bressuire et permette ainsi de travailler tous ensemble.

⊗ Diminution des horaires de la gare

Monsieur le Maire explique que, suite à la demande de Monsieur BEALU, il a contacté la SNCF. L'ouverture de la gare devrait rester inchangée, en revanche le guichet devrait voir ses plages horaires diminuées et serait compensé par une borne automatique. Toute modification d'horaire sera soumise à la Région et à la Commune. Les trains vers Paris devraient également être doublés à partir de décembre 2008.

Marie JARRY précise qu'il faudra trouver rapidement une solution pour le remboursement des billets aux jeunes car s'ils sont édités par la borne automatique, ils ne seront pas nominatifs.

Monsieur le Maire rappelle que le prochain conseil municipal aura lieu le 18 décembre prochain. Le débat d'orientations budgétaires sera inscrit à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Jean-Michel BERNIER